

ceux qui les voient, un des points les plus importants de la discipline ecclésiastique. Chaque fois qu'une dispense est nécessaire, on sait bien qu'elle n'est pas refusée ; mais en dehors des cas prévus par la théologie, que les catholiques se fassent donc une scrupuleuse obligation d'observer l'abstinence telle que l'a ordonnée leur mère la sainte Eglise.

Chers collaborateurs, je n'ai pas besoin de vous redire ce qui doit particulièrement faire pendant le carême, l'objet de vos pieuses exhortations. Prêchez la pratique des vertus chrétiennes dont plusieurs, hélas ! paraissent oubliées. Insistez sur la prière, l'assistance à la messe et la sanctification du dimanche ; la sobriété, le respect de la justice, la soumission à l'autorité religieuse, la fuite des occasions dangereuses, la charité envers le prochain, la fréquentation des sacrements. Puissent tous vos fidèles s'acquitter du grand devoir de la communion pascale. Facilitez leur l'accomplissement de cette grande action. A cette fin je ne pourrais que vous louer si vous procuriez à votre paroisse l'avantage de quelque confesseur extraordinaire. Ce serait bien entrer dans l'esprit de l'Eglise et favoriser d'une manière tout apostolique la liberté de la conscience.

Comme les années dernières, je demande à tous ceux qui useront des dispenses énumérées plus haut pendant le carême de faire une aumône selon leurs moyens. Ce sera une sorte de pieuse compensation que Dieu aura certainement pour agréable. Pour recevoir ces aumônes il devra y avoir dans toutes les églises et chapelles publiques un tronc spécial avec l'indication : *Aumônes du carême*. Vous voudrez bien envoyer le produit des offrandes à M. le chanoine Martin, à l'archevêché. Il me servira à soutenir les œuvres si nombreuses qui s'imposent à ma sollicitude pastorale.

GUERRE AUX MAUVAIS JOURNAUX ET AUX MAUVAIS LIVRES.

LETTRE DE SON EXCELLENCE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

Au lendemain du jour où j'interdisais pour la seconde fois un journal dangereux de Montréal, sous quelque nom qu'on le publiât, Son Excellence le Délégué apostolique a bien voulu